

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je voudrais déposer l'étude au sonar à balayage latéral du *Irving Whale*, qui a été menée entre le 12 et le 15 juin 1994.

Hier, la députée a prétendu qu'aucune étude n'avait été faite. C'est ainsi qu'à 17 h 30, hier toujours, nous avons envoyé une copie de l'étude à son bureau. Je voudrais lire à son intention un extrait de cette étude.

Le balayage latéral au sonar a été effectué par la sous-division de géologie marine environnementale du Centre géoscientifique de l'Atlantique de la Commission géologique du Canada, au moyen d'un sonar à balayage latéral Simrad MS992 à deux fréquences, soit 120 et 330 kilohertz, et d'un appareil GeoAcoustics SE880. . .

● (1450)

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, on a déjà cette étude, on a déjà ce rapport et c'est un système qui est imprécis.

La ministre admettra-t-elle enfin qu'il existe une controverse entourant sa décision, alors que, contrairement à ce qu'elle prétend, plusieurs personnes parmi lesquelles quatre experts reconnus en sauvetage de navire et un conseiller scientifique de son propre ministère ont émis des doutes sérieux sur sa décision?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est moi, hier, suite aux demandes des députés qui ont porté plusieurs accusations sans fondement jusqu'à date, qui lui ai fourni les données de l'examen fait pendant trois jours.

Je ne suis pas une scientifique, mais je me fie beaucoup plus aux relevés géologiques du Canada qu'aux politiques de la députée d'en face qui, à date, n'a lu aucun rapport, n'a accepté aucune analyse et a même refusé de lire les documents que j'ai fournis l'an dernier à la Chambre sur ce sujet.

* * *

[Traduction]

LE TARIF DU NID-DE-CORBEAU

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture pourrait-il expliquer au juste aux agriculteurs à qui les sommes versées à la suite de l'élimination de la subvention au titre de la Loi sur le transport du grain sont censées revenir? Est-ce aux propriétaires de terrains ou aux agriculteurs mêmes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Agriculture qui est actuellement dans l'Ouest pour s'entretenir précisément avec un large éventail d'organisations agricoles, je vais certes prendre les questions du député en note.

Les mesures annoncées dans le budget pour aider les agriculteurs à faire face à l'élimination progressive de la subvention accordée au titre de la LTGO ont pour objectif de veiller à ce qu'on puisse continuer d'investir dans le développement d'un nouveau secteur agricole dans l'Ouest du pays, pour qu'il soit en mesure de se diversifier et d'offrir davantage de produits à valeur ajoutée. C'est là le critère que le ministre de l'Agriculture utilisera et, comme toujours, il fera preuve de jugement et de gros bon sens.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, le 27 février 1995, dans le document publié par le ministère, on disait que l'argent versé dans le cadre des mesures transitoires irait aux propriétaires de terrains pour les dédommager de la baisse de valeur de leurs terrains.

Le lendemain, le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'il n'avait rien contre le fait d'encourager les gouvernements provinciaux à verser cet argent aux agriculteurs locataires, plutôt.

Le ministre semble s'y perdre. Cet argent va-t-il servir à contrebalancer la perte de valeur des terrains ou l'accroissement des frais de transport? Les agriculteurs attendent une réponse à ce sujet.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il me semble que la question du député est quelque peu confuse.

Comme je viens de l'expliquer, le ministre de l'Agriculture a précisé qu'il allait discuter de cette question avec un large éventail d'organisations agricoles, et c'est ce qu'il fait aujourd'hui. En ce qui concerne les réponses, il s'est exprimé très clairement.

Nous voulons nous assurer qu'on utilise les indemnités de la façon la plus efficace possible pour favoriser le développement et la réorganisation de l'agriculture de l'Ouest afin qu'elle puisse continuer à être un moteur important de la croissance économique dans cette région.

* * *

INTERNET

M. Sarkis Assadourian (Don Valley-Nord, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. M. Ernst Zundel et d'autres individus, connus comme lui pour avoir nié l'holocauste nazi, ont l'intention d'utiliser la technologie Internet pour diffuser leur propagande.

Premièrement, quelles mesures réglementaires le ministre peut-il prendre pour empêcher la diffusion de propagande haineuse sur Internet et, deuxièmement, comment les auteurs de cette propagande peuvent-ils être obligés de rendre compte de leurs actes?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que la propagande répandue par des individus comme Ernst Zundel n'est pas plus acceptable sur Internet que sur tout autre support.

L'existence même de ce genre d'information dans notre société est déplorable. Le Conseil consultatif de l'autoroute électronique examine actuellement la législation pour voir si elle permet